



***RAPPORT DE SYNTHÈSE
DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNÉE 2011 DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL***

Thème :

***« Les enjeux socioéconomiques du développement des biotechnologies
au Burkina Faso : cas des Organismes Génétiquement Modifiés
(OGM) »***

Ouagadougou, 29 mars – 19 avril 2011

Du 29 mars au 19 avril 2011, s'est tenue à Ouagadougou, la première session ordinaire de l'année 2011 du Conseil économique et social (CES) sur le thème : **« Les enjeux socioéconomiques du développement des biotechnologies au Burkina Faso : cas des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) ».**

En s'auto-saisissant de ce sujet qui alimente les débats tant au plan national qu'international, le Conseil économique et social a choisi d'apporter sa réflexion sur les préoccupations en cours dans notre pays sur la question des OGM.

Pour ce faire, il s'est agi pour les conseillers de procéder à un examen approfondi sur les enjeux des biotechnologies notamment les OGM, en vue de s'approprier la problématique et de proposer des éléments de stratégie pour une bonne gestion de la question au Burkina Faso.

Le présent rapport de synthèse, qui rend compte des résultats des travaux de la session, s'articule autour de trois parties :

- la cérémonie d'ouverture ;
- le déroulement des travaux ;
- les résultats des travaux.

I – DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Présidée par Monsieur Thomas Sanon, Président du Conseil économique et social, la cérémonie d'ouverture s'est déroulée dans la salle de conférences des archives nationales. Elle a connu la participation de présidents d'institutions, de membres du gouvernement, de députés, de représentants du corps diplomatique, d'organisations internationales et interafricaines, d'autorités administratives, militaires et paramilitaires, d'autorités coutumières et religieuses, de représentants du secteur privé, de la société civile ainsi que de nombreux autres invités.

La cérémonie a été marquée par deux interventions : celle de Monsieur Alphonse D. Bonou, vice-président de la Commission chargée des secteurs de production et de soutien à la production, saisie du thème et celle du Président du Conseil économique et social, Monsieur Thomas Sanon.

Dans son intervention, Monsieur Bonou a, au nom du président du comité d'organisation, salué et remercié vivement l'ensemble des personnalités et des invités présents pour l'inestimable considération qu'ils témoignent à l'endroit du Conseil économique et social.

Quant à l'organisation de la session proprement dite, il a noté que la commission s'est appuyée sur les cadres de l'administration du CES pour la production des documents scientifiques nécessaires à la tenue de la session ainsi que la mise en place des agencements organisationnels. C'est pourquoi, Monsieur Bonou a tenu à remercier l'ensemble des personnes ressources pour leurs précieuses contributions aux travaux préliminaires ainsi que les éminentes personnalités qui ont accepté d'animer les différents panels de la session.

Au terme de son intervention, il a demandé, au nom de l'ensemble des conseillers membres de la commission saisie du thème, l'indulgence et la compréhension de tous les conseillers pour les éventuelles imperfections qui viendraient à être constatées au cours de la session.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Thomas Sanon, Président du Conseil économique et social, a tout d'abord rappelé la situation nationale marquée par les violences consécutives aux événements de Koudougou et à la fronde d'éléments de l'armée à Ouagadougou. Tout en déplorant la situation et en exprimant la compassion du Conseil à l'endroit des familles éplorées, il a appelé à la sagesse, au sens civique, à la responsabilité, à l'apaisement et à la retenue de toutes les parties afin que soient préservées la paix et la stabilité dans notre pays.

En évoquant le thème de la présente session, le Président du CES a fait remarquer qu'en raison de sa spécificité et des enjeux qu'il sous-tend dans le contexte actuel de la mondialisation de l'économie et du commerce international des produits agricoles, il constitue une opportunité pour les différents acteurs.

En effet, les débats sur les biotechnologies peuvent permettre aux leaders de la société civile et du monde des affaires de participer aux réflexions qui visent à transformer, de manière favorable, notre environnement et à anticiper l'avenir afin de garantir aux populations le bien-être qu'elles espèrent.

Il a poursuivi son allocution en précisant que les débats sur les enjeux socioéconomiques de la biotechnologie, menés aussi bien aux plans national qu'international, mettent en contradiction les pro-OGM qui tablent sur les avantages liés à l'utilisation de ladite technologie et les anti-OGM qui mettent en exergue les risques potentiels y afférents. C'est pourquoi, il a souligné que le CES, en s'invitant dans le débat, devra contribuer à y apporter sa réflexion en procédant à un examen approfondi de la thématique dans l'optique de formuler des recommandations pertinentes pour une bonne gestion de la question au Burkina Faso.

Monsieur Thomas Sanon a terminé son propos en exprimant ses remerciements aux institutions et aux personnes ressources pour leur précieuse collaboration durant le processus de préparation de la session.

II- DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux qui ont commencé, en plénière, par la présentation du rapport introductif par le Conseiller Issa Sawadogo, deuxième rapporteur du Conseil économique et social, se sont déroulés également en commissions.

Les plénières se sont poursuivies par la présentation d'une série de communications, animées par des éminentes personnalités de la recherche agricole et environnementale ainsi que les différents acteurs concernés par la question de la biosécurité au Burkina Faso. Ainsi, les sous-thèmes suivants ont été développés :

- « Etat des lieux du développement des OGM et évolution de la recherche en biotechnologie au Burkina Faso : évaluation de la situation et perspectives » par le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- « Biotechnologie et développement agricole au Burkina Faso : quelles opportunités pour la sécurité alimentaire ? » par le Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et le Représentant résident de la FAO au Burkina Faso ;

- « Cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso en matière de biosécurité : forces et faiblesses » par la Directrice de l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB) ;
- « Procédures d'autorisation des OGM au Burkina Faso et mesures de sécurité dans leur utilisation, y compris les produits dérivés » par les Directeurs de l'Institut de l'Environnement et de Recherche Agricole (INERA), de l'ANB et le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Promotion de l'Initiative Privée et de l'Artisanat ;
- « Préoccupations des organisations de la société civile face aux OGM » par les Présidents de la Ligue des Consommateurs du Burkina (LCB) et de la Confédération Paysanne du Faso (CPF) ;
- « Perspectives socioéconomiques du développement des OGM au Burkina Faso » par le Directeur de l'INERA ;
- « Expérimentation du coton Bt au Burkina Faso » par le Chef du programme coton de l'INERA, le Directeur Général de la SOFITEX et le Représentant de MONSANTO au Burkina Faso ;
- « Problématique de la cohabitation/coexistence entre les cultures génétiquement modifiés, les cultures conventionnelles et biologiques dans le contexte national » par les Directeurs de l'INERA et de l'ANB ;
- « Rôle et place du public dans la prise de décision : comment informer, éduquer et sensibiliser le public en matière de biosécurité » par la Directrice de l'ANB et le président du Réseau des Communicateurs Ouest Africains en Biotechnologie (RECOAB).

Ces présentations suivies d'échanges riches et fructueux, ont permis aux conseillers de mieux s'imprégner de la problématique des OGM.

Les travaux en commissions se sont déroulés sur la base du rapport introductif et des communications livrées lors des séances plénières. Conformément aux termes de références, les conseillers ont examiné successivement les points suivants soumis à leurs réflexions :

- les enjeux de la biotechnologie dans le monde et en Afrique ;
- l'état des lieux du développement de la biotechnologie au Burkina Faso ;

- les enjeux socioéconomiques du développement de la biotechnologie au Burkina Faso.

III- DES RESULTATS DES TRAVAUX

Après l'examen du rapport introductif, les Conseillers ont soulevé des préoccupations qui ont fait l'objet de discussions au cours des communications et des échanges qui s'en sont suivis.

3.1.Des enjeux de la biotechnologie dans le monde et en Afrique

Les conseillers retiennent que les pratiques agricoles actuelles affectent la biodiversité des terres agricoles et l'environnement et que les cultures biotechnologiques peuvent constituer une alternative, à même de contribuer à répondre aux besoins alimentaires et sanitaires.

Ils notent qu'à l'origine, les OGM ont été créés pour augmenter la production agricole mais qu'aujourd'hui, les applications potentielles de la transgénèse dépassent le domaine de l'Agriculture pour toucher ceux de l'alimentation humaine et animale et de l'environnement.

3.1.1.Des utilisations potentielles des OGM

Au niveau de l'agriculture, les conseillers retiennent que la recherche dans le domaine du génie génétique poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit dans un premier temps, de développer des OGM où la productivité et le rendement sont ciblés, et dans un second temps, de produire une autre catégorie où la qualité intrinsèque du produit (conservation, saveur, texture...) est visée. Enfin, il s'agit aussi d'orienter la recherche vers la production de plantes médicament ou résistantes aux stress climatiques dans un souci de respect de l'environnement.

Au niveau de l'industrie agroalimentaire, les conseillers notent que l'introduction du génie génétique vise l'amélioration de la qualité des aliments en leur conférant une

meilleure texture, une meilleure conservation et une amélioration des qualités organoleptiques (goût, odeur, couleur, forme, consistance, etc.).

Dans le domaine médical, les conseillers relèvent que les OGM représentent une technologie d'avenir pour la médecine et l'industrie pharmaceutique du fait de leur potentiel d'amélioration variétale et de la réduction importante du coût de production.

Au niveau de l'environnement, les conseillers notent que le génie génétique est orienté vers la recherche de solutions à la dégradation environnementale.

3.1.2. Des OGM actuellement utilisés

L'évolution de la biotechnologie et l'utilisation potentielle des OGM intéressent plusieurs secteurs d'activités notamment les domaines de la recherche, de la santé, de l'agriculture et de l'industrie.

Au niveau de la recherche, les conseillers soulignent que la production d'OGM est le plus souvent un moyen de trouver des réponses à certaines problématiques liées au comportement et à l'évolution des gènes et des cellules.

Au niveau de la santé, ils notent que les OGM ont permis la production de l'insuline utilisée pour soigner le diabète, de l'hormone de croissance humaine utilisée pour soigner certaines formes de nanisme et de vaccins anti-hépatite B.

Concernant la production agricole, beaucoup de plantes ont été génétiquement modifiées afin d'introduire plusieurs caractères à la fois, qui leur confèrent une résistance aux principaux insectes nuisibles et aux stress climatiques.

Enfin, *dans le domaine de l'industrie*, les conseillers retiennent que les OGM permettent la production de matières premières notamment pour la fabrication de la pâte à papier et le traitement des eaux usées industrielles.

3.1.3. Des cultures OGM dans le monde

Les conseillers retiennent que les superficies des principales cultures OGM ont été estimées en 2009, à 134 millions d'hectares consacrés principalement au canola,

au maïs, au coton et au soja. Ils retiennent aussi que la valeur globale du marché des cultures génétiquement modifiées a été de l'ordre de 10,5 milliards de \$ US à la même période.

Les conseillers relèvent que dans la même période, environ 14 millions de producteurs, dans 25 pays, pratiquent les cultures génétiquement modifiées. Ils notent en outre, une augmentation du nombre d'agriculteurs dans le monde, qui atteindra 20 millions d'ici à 2015 et ce, dans 40 pays ainsi qu'un accroissement de la superficie totale de 200 millions d'hectares.

3.1.4. De la réglementation des OGM dans le monde

Les conseillers apprécient favorablement l'existence du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté le 29 janvier 2000 et basé sur les principes de précaution et de prévention. Ils notent qu'il constitue le premier accord international environnemental sur les OGM.

Ce Protocole constitue un instrument important pour les pays en développement, dont beaucoup ne disposent pas encore d'encadrement approprié des OGM, alors qu'ils en importent déjà sous forme de semences, de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux.

3.1.5. De la controverse au sujet des OGM

Les conseillers notent qu'en raison de son caractère hautement scientifique et complexe, le secteur des biotechnologies se trouve placé au centre de problématiques majeures et de préoccupations liées à l'éthique, à l'environnement et à la santé, toutes choses qui expliquent son caractère difficile à appréhender.

A travers le monde entier, les OGM sont source de grandes divergences d'opinions qui conduisent à une absence de consensus au sein des opinions publiques nationales. Ces débats autour de la question des OGM sont menés par deux positions divergentes : les partisans à la promotion des OGM et les opposants.

Les partisans soutiennent que la biotechnologie permet de renforcer la sécurité alimentaire, de réduire la pression des pratiques humaines sur l'environnement, d'augmenter les rendements agricoles, de limiter le recours à l'irrigation et aux substances agrochimiques, d'impacter positivement sur l'industrie des OGM, sur l'économie, la croissance et l'emploi.

Quant aux opposants, ils s'inquiètent des risques que les OGM représentent potentiellement pour les écosystèmes et la diversité biologique. Ils évoquent entre autres les risques d'asymétrie entre pays, de dépendance des agriculteurs vis-à-vis d'un petit nombre de grands semenciers internationaux ou encore les risques environnementaux et de santé.

Ils s'insurgent contre le développement de la commercialisation et de l'application des biotechnologies car les qualifiant de dangereuses et trop risquées pour la santé humaine, animale et pour l'environnement.

Les conseillers prennent acte, de l'affirmation des chercheurs relative à l'innocuité des OGM mais ils s'interrogent sur leurs effets à long terme sur la santé humaine. En effet, faisant le constat que des médicaments autrefois autorisés à la consommation sont en train d'être retirés du marché (cas du médiateur en France), ils estiment qu'il y a lieu d'observer une certaine prudence en la matière et invitent donc les chercheurs à poursuivre l'évaluation pendant un certain délai avant de tirer les conclusions qui s'imposent.

3.2. De l'état des lieux du développement de la biotechnologie au Burkina Faso

3.2.1 Du cadre institutionnel

En application du Protocole de Cartagena, le Burkina Faso a mis en place un dispositif de contrôle et de conseil dans le domaine de la manipulation, du transfert et du commerce des OGM et leurs produits dérivés.

Les conseillers notent que le dispositif comprend l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB) qui est l'autorité nationale compétente en matière de biosécurité et des structures consultatives, à savoir : (i) le Comité Scientifique National de Biosécurité

(CSNB), (ii) les Comités Scientifiques Internes de Biosécurité (CSIB), (iii) l'Observatoire National de Biosécurité (ONB), chargés notamment de l'encadrement des activités en matière de biotechnologie. A la lumière des éléments d'informations livrés au cours des communications, les conseillers s'inquiètent de la faiblesse des moyens mis à la disposition de ces structures pour leur fonctionnement. Ils suggèrent donc un renforcement de leurs capacités en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de contrôle et d'évaluation des risques.

Par contre, ils se réjouissent de l'exemplarité de la collaboration entre les institutions de recherche scientifique du Burkina Faso et la société américaine Monsanto dans le cadre de la production de la semence du coton Bt. En effet, la semence du coton Bt a été obtenue en insérant le gène Bt dans la cellule du cotonnier local du Burkina Faso, fruit de la recherche nationale. Cet état de fait rassure les conseillers quant à la résolution d'éventuels problèmes liés à la disponibilité des semences ainsi qu'à la dépendance du pays vis-à-vis de la production desdites semences.

3.2.2. Du cadre juridique

Les conseillers retiennent que le cadre juridique est composé de textes législatifs et réglementaires, de conventions et d'accords régionaux et internationaux auxquels le Burkina Faso a adhéré et qui régissent la gestion de l'environnement, des ressources naturelles et de la santé humaine. Ils retiennent aussi que les objectifs poursuivis à travers ces instruments juridiques se rapportent à la sécurité en biotechnologie moderne, consacrée par le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Ils saluent l'importance et la pertinence des mesures déjà édictées au plan national et souhaitent la prise de dispositions nécessaires à leur application effective.

3.2.3. Des politiques nationales de développement durable, en rapport avec la biotechnologie moderne et stratégies de mise en œuvre

Les conseillers notent que les politiques de développement du Burkina Faso, sont basées principalement sur la gestion optimale des ressources naturelles avec

notamment pour objectifs l'augmentation des rendements agricoles, l'autosuffisance en aliments de qualité et la protection de l'environnement. Ces politiques appliquent actuellement des stratégies dont un certain nombre sont en relation avec la biotechnologie à travers les activités de recherche menées par l'Institut de l'Environnement et de Recherche Agricole (INERA).

Les recherches menées à ce jour par l'Institut portent essentiellement sur l'expérimentation et la mise en culture du coton Bt, eu égard à la place qu'il occupe dans l'économie nationale et aux difficultés de la filière.

Le sorgho, aliment de base de millions de Burkinabè, cependant très pauvre en éléments nutritifs, est au stade de projet pour obtenir du sorgho biofortifié. La recherche sur le niébé Bt est suffisamment avancée dans le sens de lutter contre son parasite ravageur qu'est le *Maruca vitrata*. En effet, cette légumineuse très riche en protéines et en calcium peut être une culture de rente dans les zones à faible pluviométrie compte tenu de sa capacité à tolérer la sécheresse.

Au niveau de la santé, sont en essai, les vaccins contre le paludisme et les Leishmanioses.

3.3.Des enjeux socioéconomiques du développement de la biotechnologie au Burkina Faso

Le Burkina Faso, pays sahélien, est confronté à des contraintes comme : la dégradation de l'environnement, la diminution inexorable des surfaces arables, la pression démographique, les aléas climatiques, les famines. On y enregistre aussi une persistance de la pauvreté et de certaines maladies comme le paludisme et le sida.

Les conseillers font le constat que le Burkina Faso considère la biotechnologie comme susceptible de contribuer de façon considérable au développement de son économie à travers l'augmentation de la production agricole, la sécurité alimentaire, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la santé humaine et animale. En effet, ils notent que le pays s'est officiellement lancé dans les cultures biotechnologiques depuis 2003, notamment à travers le coton Bt. Cependant, les conseillers relèvent que le génie génétique est source de nombreuses préoccupations relatives aux risques potentiels aux plans sanitaire et environnemental en même temps qu'il soulève des préoccupations d'ordre éthique et commercial.

3.3.1. Du débat autour des OGM au Burkina Faso

Du point de vue des scientifiques, les OGM sont une des solutions à l'insuffisance alimentaire, aux problèmes sanitaires et à la protection de l'environnement. Ils estiment en effet qu'avec les cultures génétiquement modifiées, les paysans seront moins exposés aux dangers liés à l'utilisation des insecticides.

Les conseillers pensent qu'il est important pour les chercheurs de mettre en place une stratégie de communication pour plus de visibilité des résultats de leurs recherches. Ils préconisent qu'un accent particulier soit mis sur le respect du processus mis en œuvre en matière de recherche en biotechnologie.

Les préoccupations d'ordre éthique sont relatives aux impacts possibles de l'utilisation des OGM et de leurs produits dérivés, sur les interdits et sur les pratiques alimentaires fondées sur certaines croyances religieuses ou des représentations d'ordre personnel ou spirituel.

Les conseillers saluent la vision des acteurs sur le fait qu'il ne faut pas vouloir «manipuler» tous les gènes, pour ne pas heurter certaines considérations d'ordre religieux. A cet effet, il est également important de définir une charte clarifiant les différentes possibilités de transformation du génie génétique dans notre pays.

Les préoccupations commerciales quant à elles sont liées à la crainte de voir s'instaurer une dépendance des ruraux, notamment en ce qui concerne les semences, vis-à-vis des multinationales de l'agrochimie qui ont investi des milliards de dollars dans le domaine. Cette dépendance pourrait entraîner la disparition des variétés locales et mettre non seulement en péril l'autonomie alimentaire des producteurs mais aussi induire un rétrécissement et une érosion de la diversité génétique.

Cependant, les vives polémiques nées de la commercialisation des plantes transgéniques masquent des enjeux économiques sous-jacents.

Au regard de ce qui précède, les conseillers admettent que, s'il est vrai qu'il y a des avantages liés aux Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), il n'en demeure pas moins que des risques potentiels existent.

3.3.2. Des avantages et des risques liés aux Organismes Génétiquement Modifiés

Les conseillers retiennent que l'appréciation des avantages et des risques liés aux OGM se fonde sur l'appartenance à l'un des deux groupes aux arguments diamétralement opposés : les promoteurs et les adversaires des OGM. Pour les premiers, les biotechnologies jouent un rôle important dans les secteurs de l'environnement, de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et des industries de la santé. En effet, l'utilisation du coton Bt, seul produit OGM jusque là exploité au Burkina Faso, a permis d'accroître la productivité en luttant contre les ravageurs cotonniers par effets induits.

A l'opposé, les anti-OGM estiment qu'en dépit de ces avantages connus, les risques sont énormes à tout point de vue, par exemple, l'impossibilité de contrôler un gène livré dans la nature. Ce qui leur fait craindre des risques d'ordre économique, environnemental ou sanitaire.

Même si le risque zéro n'existe pas en matière de technologie de façon générale, les différents communicateurs se sont accordés pour dire qu'à ce jour, la recherche n'a pas relevé de risques avérés dans le domaine de la santé humaine et animale ainsi que de la dégradation de l'environnement pour ce qui concerne la culture du coton Bt au Burkina Faso.

Néanmoins, les conseillers suggèrent qu'un mécanisme et des moyens conséquents soient mis en place pour permettre aux chercheurs d'intensifier la recherche en vue de jouer pleinement un rôle d'anticipation et de veille pour prévenir les risques éventuels dans le moyen et long termes sur le plan de la santé humaine, animale et aussi pour sauvegarder environnement.

Ils suggèrent aussi que des précautions soient prises en terme de suivi sanitaire afin de prévenir et prendre en charge d'éventuelles pathologies imputables à la consommation des produits OGM. A cet effet, une étude d'impact à moyen et long termes s'avère nécessaire.

3.4. Propositions de recommandations pour une bonne maîtrise de la gestion des OGM au Burkina Faso

Après une analyse de la problématique de la biotechnologie et de la controverse qu'elle anime sur la quasi totalité des tribunes qui lui sont consacrées, les conseillers relèvent une absence de consensus au sein des opinions aussi bien dans le monde qu'au Burkina Faso où l'expérience des OGM est officielle depuis seulement une décennie.

Ils notent en effet que les avantages, mis en avant, entrent en conflit avec les risques potentiels sur le bien fondé des modifications génétiques par l'homme, les processus utilisés pour créer et expérimenter les OGM et leurs domaines d'application.

C'est pourquoi, les conseillers conviennent que le Gouvernement devra se donner les moyens de procéder périodiquement à l'évaluation des risques liés à l'utilisation des biotechnologies modernes et rendre publics les résultats des travaux.

Plus précisément, ils recommandent au Gouvernement :

- de renforcer en moyens humains, techniques et financiers les structures du cadre institutionnel, à savoir l'Agence Nationale de Biosécurité, le Comité Scientifique National de Biosécurité, et l'Observatoire National de Biosécurité ;
- de rendre publics et facilement accessibles, les résultats des essais et évaluations d'impact ;
- de poursuivre et d'intensifier le débat sur les OGM afin que la population puisse faire connaître son opinion, ses attentes et ses craintes sur les nouveaux produits ;
- d'instituer un contrôle rigoureux des importations des produits alimentaires susceptibles de contenir des OGM afin de s'assurer de leur innocuité pour le consommateur ;
- de renforcer la politique de communication pour combler le déficit en matière d'information du grand public ;
- d'orienter la recherche vers la création de plantes qui résistent à la sécheresse pour palier les effets des aléas climatiques ;
- d'introduire la thématique de la biotechnologie dans les programmes d'enseignement ;
- de contrôler l'étiquetage des produits OGM devant circuler sur le marché burkinabè, pour permettre aux consommateurs d'opérer leurs choix en connaissance de cause ;
- de conduire une étude pour un suivi conséquent des effets néfastes de l'utilisation des OGM sur la santé humaine et animale ainsi que sur l'environnement;
- de mettre l'accent sur la recherche de candidats vaccins OGM pour lutter contre les maladies comme le paludisme, les leishmanioses, la bilharziose, etc. ;
- de promouvoir au niveau national la recherche sur les OGM en lien avec les besoins réels de l'économie nationale ;
- d'accroître les ressources financières allouées à la recherche.

En outre, compte tenu de la pertinence du sujet, le Conseil prend la résolution d'organiser un atelier national sur les biotechnologies en vue de permettre à tous les acteurs du domaine, d'approfondir la réflexion autour d'une même table.

En marge de la session, le Conseil a procédé au renouvellement de son Bureau qui se présente comme suit :

- Président : Monsieur Thomas Sanon
- Premier vice président et Président de la commission chargée des secteurs de production et de soutien à la production : Monsieur Lassiné Diawara ;
- Deuxième vice Président et Président de la commission chargée du développement humain et de l'intégration sociale : Monsieur Laurent Ouédraogo ;
- Troisième vice Président et Président de la commission chargée de l'orientation économique, des finances et de la conjoncture : Madame Victorine Ouandaogo ;
- Quatrième vice Président et Président de la commission chargée des affaires institutionnelles et de la bonne gouvernance : Monsieur T. Bernard Nabaré.
- Premier rapporteur : Madame Françoise Tapsoba/Sanou ;
- Deuxième rapporteur : Monsieur Issa Sawadogo.

Au terme des travaux les conseillers ont formulé cinq recommandations spécifiques portant sur :

1. l'institution d'un contrôle rigoureux des importations des produits alimentaires susceptibles de contenir des OGM ;
2. la poursuite et le renforcement de la formation des producteurs pour s'assurer du respect de l'itinéraire technique requis pour réussir les cultures génétiquement modifiées (coton Bt) ;
3. le renforcement des capacités des structures chargées de la recherche, de la régulation et du contrôle (INERA, ANB) ;
4. la vulgarisation des résultats de la Recherche Développement en biotechnologie au Burkina Faso ;
5. l'information du public et l'étiquetage des produits OGM.

Ouagadougou, le 19 avril 2011

La Session

RECOMMANDATION RELATIVE A L'INSTITUTION D'UN CONTROLE RIGOUREUX DES IMPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DES OGM

Considérant que les OGM ont été créés pour contribuer à augmenter la production agricole ;

Considérant qu'une alimentation saine constitue l'un des principaux fondements de la santé humaine ;

Considérant les risques potentiels liés aux OGM ;

Considérant les insuffisances de contrôle d'importations des produits alimentaires susceptibles de contenir des OGM au Burkina Faso.

Le Conseil économique et social réuni en sa première session ordinaire, du 29 mars au 19 avril 2011 à Ouagadougou,

Recommande :

L'institution d'un contrôle rigoureux des importations des produits alimentaires susceptibles de contenir des OGM, en vue d'une plus grande sécurité sanitaire.

Fait à Ouagadougou, le 19 avril 2011

La Session

RECOMMANDATION RELATIVE A LA POURSUITE ET AU RENFORCEMENT DE LA FORMATION DES PRODUCTEURS

Considérant que le coton constitue la principale culture de rente au Burkina Faso ;

Considérant que la culture du coton au Burkina Faso est tributaire des conditions climatiques et d'une forte pression parasitaire compromettant la productivité du secteur,

Considérant le potentiel des biotechnologies modernes pour l'amélioration de la productivité de la filière ;

Considérant les conditions d'exploitation rigoureuses liées aux normes de productions des cultures génétiquement modifiées et particulièrement à celles de la production du coton Bt ;

Considérant les pertes de productivité occasionnées par le non respect de l'itinéraire technique par les producteurs.

Le Conseil Economique et Social, réuni en sa première session ordinaire, du 29 mars au 19 avril 2011 à Ouagadougou,

Recommande :

La poursuite et le renforcement de la formation des producteurs pour s'assurer du respect de l'itinéraire technique requis pour réussir pleinement les cultures génétiquement modifiées.

Fait à Ouagadougou, le 19 avril 2011

La Session

RECOMMANDATION RELATIVE AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES DE RECHERCHE, DE CONTRÔLE ET DE REGULATION AU BURKINA FASO

Considérant l'insuffisance des moyens mis à la disposition des structures chargées de la recherche, du contrôle et de la régulation des OGM ;

Considérant que le développement de la recherche ainsi que la qualité des résultats qui en découlent, nécessitent des investissements importants ;

Considérant que le renforcement du budget consacré au dit secteur pourrait contribuer de manière substantielle à optimiser les résultats de la recherche au niveau national et booster de ce fait le développement ;

Considérant la nécessité d'effectuer le contrôle et l'évaluation des risques liés aux OGM au Burkina Faso.

Considérant l'importance et la pertinence de la recherche dans le développement économique et social ;

Le Conseil économique et social, réuni en sa première session ordinaire, du 29 mars au 19 avril 2011 à Ouagadougou,

Recommande :

- **La prise de mesures concrètes pour un financement conséquent du secteur de la recherche au Burkina Faso.**
- **Le renforcement des capacités des structures chargées de la recherche, du contrôle et de la régulation des OGM notamment l'INERA, l'ANB, le CSNB et l'ONB.**

Fait à Ouagadougou, le 19 avril 2011

La Session

RECOMMANDATION RELATIVE A LA VULGARISATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE DEVELOPPEMENT EN BIOTECHNOLOGIE AU BURKINA FASO

Considérant que les biotechnologies modernes constituent un domaine nouveau aux enjeux diversement appréciés ;

Considérant que la controverse autour des OGM est en partie due au déficit en matière d'information du grand public ;

Considérant que le Protocole de Cartagena prône la consommation des produits issus des biotechnologies en toute connaissance de cause ;

Considérant que le dispositif institutionnel actuel dans le domaine des OGM au Burkina Faso se caractérise par des insuffisances sur le plan communicationnel.

Le Conseil économique et social, réuni en sa première session ordinaire, du 29 mars au 19 avril 2011 à Ouagadougou,

Recommande :

La vulgarisation à grande échelle des résultats de la Recherche Développement en biotechnologie au Burkina Faso.

Fait à Ouagadougou, le 19 avril 2011

La Session

RECOMMANDATION RELATIVE A L'INFORMATION DU PUBLIC ET A L'ETIQUETAGE DES PRODUITS OGM

Considérant que l'introduction des OGM dans la production agricole, pharmaceutique et alimentaire constitue de nos jours une réalité dans le monde,

Considérant que l'adoption des OGM par le Gouvernement est effective,

Considérant que la liberté du choix entre produits génétiquement modifiés et produits biologiques doit être garantie pour les consommateurs,

Le Conseil économique et social, réuni en sa première session ordinaire, du 29 mars au 19 avril 2011 à Ouagadougou,

Recommande :

- **L'information saine du public sur la question des OGM ;**
- **L'obligation d'étiquetage des produits génétiquement modifiés.**

Fait à Ouagadougou, le 19 avril 2011

La session